



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1221

07 janvier 2016

- **Imbroglie politique et impasse électorale en Haïti**
- **De nouvelles secousses sismiques alertent sur l'existence de failles non encore cartographiées**
- **L'accès au logement social, un problème incontournable et urgent à résoudre, selon Kayla**
- **Augmentation des cas de choléra en raison d'une carence en eau à Belladère**

>> Imbroglie politique et impasse électorale en Haïti

Le processus électoral de 2015 dans la république caribéenne s'est révélé une véritable supercherie. Ainsi s'expriment plusieurs observateurs politiques aujourd'hui, après avoir pris connaissance du rapport de la Commission d'évaluation électorale mise en place le 22 décembre. « Les plaintes reçues durant sa mission, traduisent clairement que l'institution électorale ne jouit plus du crédit, qui lui permettrait de poursuivre le processus sans danger d'enfoncer le pays dans une crise encore plus grande », met en garde la Commission dans les conclusions de son rapport soumis à l'exécutif le 3 janvier. « Un dialogue politique entre les différents acteurs du pays et un examen plus approfondi, au plan technique, de la responsabilité de la machine électorale dans les irrégularités, souvent assimilées à de la fraude massive » sont les conditions essentielles à la « poursuite du processus, à une participation appréciable aux élections et à la paix sociale », préconise-t-elle. « L'évaluation, qui a été faite, a permis de découvrir qu'il y a eu beaucoup d'irrégularités dans les élections du 25 octobre. Ces irrégularités trouvent leur source dans la machine électorale », a souligné Armand Louis, le coordonnateur de la Commission, et également représentant du secteur protestant. Le délégué du Réseau national de défense des droits humains (RNDDH) à la Commission d'évaluation électorale, Me Gédéon Jean, qui n'a pas signé le rapport remis à l'exécutif, préconise une évaluation approfondie du processus électoral. Le recomptage de tous les procès-verbaux, en tenant compte des cas de fraudes « est fondamental et incontournable pour garantir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » au plan politique, économique et social, fait-il valoir. Cette mesure « pourrait amener à un reclassement des candidats. Ce, en vue de

garantir le droit de vote des citoyens », estime-t-il. Le refus de la Commission d'endosser cette recommandation est la raison pour laquelle Me Jean n'a pas apposé sa signature au bas du rapport. Des rumeurs parlent de la possibilité de tenir des élections à la fin du mois de janvier, selon une entente qui serait conclue entre le Conseil électoral (CEP) décrié et l'exécutif, au terme d'une rencontre d'urgence le 5 janvier. Un tel scénario supposerait un déroulement de scrutin avec un candidat unique, celui du Parti haïtien Tèt kale (PHTK) au pouvoir. Le groupe des huit candidats à la présidence (G8), qui conteste les résultats dits définitifs des élections, met déjà le cap sur la préparation de l'après 7 février, date qui devait voir l'investiture d'un nouveau président élu. « Le G8 exige la démission du CEP et la mise en place d'un Gouvernement provisoire, chargé de prendre toutes les dispositions en vue de boucler le processus dans la transparence ». « Le G8 se demande si l'Exécutif peut oser poursuivre le processus électoral, sans respecter les principales conclusions de sa propre Commission ». Plusieurs partis politiques et observateurs nationaux plaident en faveur de la mise en place d'une commission d'enquête indépendante pour approfondir l'évaluation électorale des scrutins. Dans le même temps, le "Core Group", qui comprend les pays dits amis d'Haïti, préconise un transfert pacifique du pouvoir à un président nouvellement élu le 7 février. Dans le même sens, l'Union européenne juge qu'« il est à présent essentiel que le processus aille à son terme ». Mais une dizaine de candidats aux élections, réunis au sein du « Collectif des candidats élus victimes du CEP », entendent s'opposer à toute tentative de l'Exécutif, de l'institution électorale et du Core Group de doter le pays d'élus illégitimes.

Une telle mesure constituerait une violation de l'article 188 du décret électoral, qui précise que les formalités de transmission de la liste des élus, de promulgation, de publication et de prestation de serment ne peuvent se réaliser qu'après l'épuisement total du processus électoral, rappelle le Collectif. Il dit aussi prendre acte du rapport de la Commission d'évaluation électorale, qui recommande une réévaluation et un examen approfondi des dossiers des candidats. Ces derniers ont été rançonnés à hauteur de plusieurs centaines de milliers de dollars américains aux niveaux du

Bureau du contentieux électoral départemental (BCED) et du Bureau du contentieux électoral national (BCEN) par des employés du CEP et des conseillers électoraux, souligne le Collectif. « Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon, exprime sa préoccupation face aux développements politiques en Haïti liés au processus électoral en cours. Il exhorte les autorités haïtiennes et les acteurs politiques à résoudre les questions en suspens et faire en sorte que le processus électoral soit mené à son terme, dès que possible, de manière transparente, inclusive et crédible ».

>> De nouvelles secousses sismiques alertent sur l'existence de failles non encore cartographiées

Environ 6 ans après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, l'enregistrement de nouvelles secousses telluriques sur l'île d'Haïti alerte sur l'existence de failles non encore cartographiées, notamment sur le territoire haïtien. Le samedi 2 janvier 2016, un séisme de magnitude 4.5 a été ressenti à Ouanaminthe et dans d'autres villes des départements du Nord-Est et du Nord, rapporte le quotidien Le Nouvelliste. Des scènes de panique ont été signalées à Ouanaminthe et au Cap-Haïtien.

L'épicentre du séisme du 2 janvier 2016 a été localisé à Monte Cristi, à 36 km au nord de Dajabon, ville frontalière avec Ouanaminthe. Beaucoup de microséismes ont été enregistrés durant l'année 2015, particulièrement dans les Nippes (Sud-Ouest). Le mercredi 30 décembre 2015, un séisme de 4.5 a été ressenti dans le Nord, l'Artibonite, la Grande Anse (autre partie du Sud-Ouest) et l'Ouest, où se trouve la capitale Port-au-Prince.

>> L'accès au logement social, un problème incontournable et urgent à résoudre, selon Kayla

L'accès au logement social constitue un problème incontournable et urgent à résoudre, estime la Coopérative haïtienne pour le logement alternatif (*Koperativ ayisyèn pou lojman altènativ/Kayla*). Six ans après le séisme, il y a encore des gens sous des tentes, alors que les ONG et le gouvernement ont gaspillé des millions de dollars au nom des victimes. Il ne faut surtout pas oublier que la presse américaine a dénoncé la Croix rouge américaine, qui aurait détourné près d'un demi-milliard de dollars, devant servir à la reconstruction d'Haïti. Le problème de logement social marche de paire avec une série de problèmes auxquels sont confrontées les couches défavorisées de la population,

spécialement le problème d'espace, de terrain et d'expulsion forcée. Au lieu de construire des logements sociaux pour les familles vulnérables, le gouvernement expulse des paysans et des personnes défavorisées pour installer des zones franches au profit des compagnies multinationales. De plus, les problèmes de logements sociaux ne figurent pas sur la liste des priorités des candidats aux élections. Il faut des logements qui respectent la dignité humaine et qui soient en accord avec la culture haïtienne, plaide Kayla déplorant l'influence de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et des ONG sur cette question dans le pays.

>> Augmentation des cas de choléra en raison d'une carence en eau à Belladère (*Correspondance Shella Chauvette*)

La pénurie d'eau courante augmente les cas de choléra depuis la mi-décembre, dans la commune de Belladère. Cette situation, qui prévaut depuis 2 ans, préoccupe au plus haut point la population qui presse les instances concernées, notamment la Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement (DINEPA), de prendre des mesures

adéquates pour remédier à ce manque. Seulement deux points d'eau desservent une population de 30 000 personnes. L'un se trouve à Cachiman, une localité située à 5 km de Belladère, et l'autre sur la route menant au quartier Baptiste. (www.alterpresse.org/spip.php?article19465)

A lire également :

- Elections : « C'est difficile de corriger l'inacceptable », dicit Ernst Mathurin du MPDP (www.alterpresse.org/spip.php?article19458);
- Le G8 met le cap sur l'après 7 février sans l'exécutif et le CEP en place (www.alterpresse.org/spip.php?article19460);
- Divers secteurs réclament un approfondissement de l'évaluation des dernières élections (www.alterpresse.org/spip.php?article19459);
- Le rapport de la commission d'évaluation électorale, un verdict à la Ponce Pilate (www.alterpresse.org/spip.php?article19456);
- Défilé de vélos contre les accidents de la route (www.alterpresse.org/spip.php?article19466).